

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2022

Présents : Jean-Louis POLETTI - Bruno DEGENETAIS - Pascal CHOFFEZ - Bruno GIRARD – Sylvie GUISSSET - Nathalie LEBRUN - Philippe MARCE - Jocelyne MOULIN - Catherine ROSIGUE - Frédéric SEGUIN - David CHAUMEIL - Violaine GIBERT

Absents excusés : Mireille GRONDONA procuration à Sylvie GUISSSET - Claire DAGOSTINO procuration à Frédéric SEGUIN

Secrétaire de séance : Bruno DEGENETAIS

La séance est ouverte à 18h00.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- DM 1 et 2 Budget Communal pour mise à jour Budget
- DM 1 Budget Assainissement pour mise à jour du Budget
- SIEL Arnaude et Moulard, Maitrise d'ouvrage des travaux de dissimulation des réseaux
- Station de St Alban du Rhône, Convention de délégation de maîtrise d'œuvre à la Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône
- Convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité
- Réforme de la publicité des actes administratifs
- City-stade – demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport
- Programme pluriannuel de rénovation des bâtiments communaux :
 - Tranches 2-4 Demande de subvention auprès du Département Enveloppe Territorialisée
 - Tranches 1-4 Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Divers :

- Tirage au sort des jurés d'assises
- Présentation des commissions intercommunales et du Parc du Pilat
- Organisation de l'équipe municipale
- Questions diverses

- DM 1 et 2 Budget Communal pour mise à jour Budget

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Mme Sylvie GUISSSET présenter les modifications budgétaires statuant sur :

- la facture du SIEL de 82 857.34 € qui doit être payée en une fois et non sur 10 ans comme prévu initialement ce qui implique de différer certains projets
- l'augmentation de la prestation de JVS de 500 €
- d'un rééquilibrage de compte en Dépenses Investissement et Recettes Investissement pour 17 000 €

Approuve à l'unanimité les décisions modificatives 1 et 2 du budget principal,

- DM 1 Budget Assainissement pour mise à jour du Budget

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Mme Sylvie GUISSSET présenter la modification budgétaire,

Statuant sur des crédits supplémentaires, afin de rééquilibrer les comptes.

Approuve à l'unanimité la décision modificative 1 du budget assainissement

- SIEL Arnaude et Moulard, Maitrise d'ouvrage des travaux de dissimulation des réseaux

Le financement des travaux de dissimulation des réseaux à l'Arnaude et au Moulard a été voté lors du conseil municipal du 30 avril 2021 ; des travaux complémentaires ayant été réalisés il convient de voter leur financement. M. le Maire Jean-Louis POLETTI expose le détail de celui-ci

Travaux initiaux pour un montant de 70 363.15 €, avec travaux complémentaire (+140ml) le montant est de 82 857.34 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de financer le montant rectificatif.

- Station de St Alban du Rhône, Convention de délégation de maîtrise d'œuvre à la Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône

M. le Maire Jean-Louis POLETTI explique que suite à la mise en demeure de la DREAL adressée aux communes raccordées à la station d'épuration de St Alban du Rhône, chacune des communes doit faire une demande de régularisation administrative des ouvrages de ses réseaux de collecte.

La réglementation prévoit que la demande peut être conjointe ; la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône propose d'assurer la charge de la procédure d'autorisation environnementale ; chacune des collectivités devra, en conséquence l'autoriser à porter la procédure pour elle ; il est pour cela nécessaire de signer une convention.

Chacune des collectivités reste responsable de la conformité de son système de collecte.

Le Conseil Municipal, après délibération décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire a signer la convention avec la Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône.

- Convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité

Actuellement une partie des actes administratifs (délibérations, arrêtés ...) sont transmis au contrôle de la légalité de façon dématérialisée. D'autres actes sont encore transmis sous forme papier (urbanisme ...). La signature de la convention permettra la transmission dématérialisée de l'ensemble des actes administratifs ce qui permettra un meilleur suivi et transmission de l'information pour contrôle.

Après présentation de M. Bruno DEGENETAIS, le conseil municipal vote à l'unanimité l'élargissement de cette convention.

- Réforme de la publicité des actes administratifs

La publication des actes administratifs (convocation et PV de conseils municipaux, élections ...) se fait sous forme papier sur les panneaux d'affichage communaux. L'article L2131-1 du CGCT dispose qu'à compter du 01-07-2022 la publication devra se faire sous forme électronique. Une dérogation peut toutefois s'appliquer pour les communes de moins de 3 500 habitants qui souhaitent conserver l'affichage papier. Le conseil municipal est appelé à choisir quel mode de publication sera utilisé.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de conserver en format papier tout en continuant de mettre régulièrement sur le site de la commune les comptes rendus des conseils municipaux.

- City-Stade – demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint Michel Sur Rhône envisage de créer un espace sportif (city-stade) à proximité de l'école primaire.

Lors du conseil municipal du 08-04-2022 il avait été voté le principe de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la réalisation du city-stade. Le montant des travaux n'était pas encore totalement défini, il convient de revoter la délibération en indiquant le montant des travaux qui est de 104 592,73€ H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide auprès de l'Agence Nationale du Sport.

- Programme pluriannuel de rénovation des bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de plusieurs appartements qu'elle propose à la location. L'isolation thermique de ces appartements est déficiente et ne correspond plus aux normes actuelles. Pour remédier à ces lacunes, la commune a décidé de lancer un programme de rénovation énergétique des appartements.

Afin d'estimer le coût des travaux à engager des demandes de devis ont été sollicitées auprès de diverses entreprises et corps de métiers.

Des demandes de subventions peuvent être déposées auprès du Département de la Loire et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le financement des travaux de rénovation thermique des appartements communaux pour la période 2022-2027. Les dossiers sont en cours de montage et en attente de l'ensemble des devis. M. le Maire propose de déposer ces demandes de subventions comme détaillé ci-dessous :

Budget à prévoir (117 084€) pour la Tranche 1 (appartement 1 et 2)

Budget à prévoir pour les autres tranches (227 000€)

Tranche 2 (appartement 3 et 4), Tranche 3 (appartement 5, 6, 7), Tranche 4 (appartement 9)

- Tranches 2 à 4 Demande de subvention auprès du Département Enveloppe Territorialisée (budget de 227 000€)

- Tranches 1 à 4 Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (budget de 344 000€)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Département de la Loire au titre des Enveloppes Territorialisées et une auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Divers :

- Tirage au sort des jurés d'assises

Le tirage au sort des jurés d'assises se déroule en deux phases.

La première phase consiste à tirer au sort 16 communes du canton du Pilat parmi les 28 n'ayant pas de jurés d'office. Ce tirage au sort a été effectué lors du Conseil Municipal de Pélussin du 13 mai 2022.

La commune de St Michel a été désignée parmi ces 16 communes.

Exceptionnellement, compte tenu de la situation sanitaire, il est proposé à chaque commune de procéder, lors d'un conseil municipal, au tirage au sort des jurés d'assises conformément aux modalités du tirage au sort définies dans les circulaires et arrêtés du 27 avril 2022.

Le tirage au sort de trois jurés est fait sur la liste générale des électeurs de la commune.

- Présentation des commissions intercommunales et du Parc du Pilat

Commission piscine de Pélussin :

Rénovation sur 2 ans.

But : rénovation bassin et accès, ramener toutes les écoles de la ccpr,

3 scénarios proposés, le conseil préfère le n°1, moins couteux et suffisant.

Commission urbanisme :

Divers ateliers réalisés au niveau de la communauté de commune pour se projeter sur la zone de bourg de maclas (protection de commerces) et la zone du lac.

Conseil d'école :

Point sur les projets pédagogiques de l'année.

97 enfants sur le RPI à la rentrée 2022. Les CP habitants à st Michel rentreront à l'école de st Michel pour répartir les effectifs. 4 sur 8 CP.

1 service civique pour septembre (Eva Gonneau)

- Organisation de l'équipe Municipale

L'équipe municipale est depuis plusieurs mois en désaccord avec M le Maire concernant plusieurs sujets dont la gestion RH de la secrétaire de mairie (actuellement en arrêt de travail), que la majorité du conseil municipal désapprouve.

De plus, un manque de transparence sur plusieurs dossiers d'investissements communaux est reproché à M le Maire

Ne pouvant plus faire confiance et travailler avec celui que l'équipe municipale a élu, la majorité du Conseil Municipal souhaite que M. le Maire remette sa démission au Conseil Municipal

M. le Maire indique qu'il ne souhaite pas démissionner

Après échanges aucun accord n'a été trouvé

- Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30